

L'Aigrette garzette

Egretta garzetta (Linné, 1758)

Code Natura 2000 : A 026

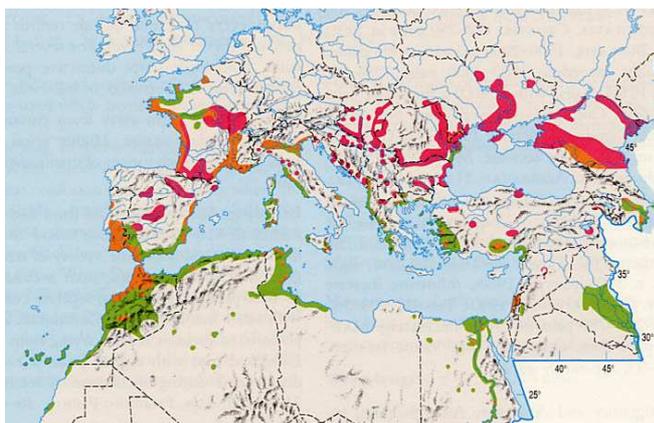
Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe I
- Protection nationale : L.411-1 et L.411-2 du code de l'environnement.
- Convention de Berne : Annexe II
- Convention de Bonn :
- Liste rouge nationale : Espèce à surveiller

Description de l'espèce

Héron de taille moyenne entièrement blanc. Pattes noires avec doigts jaunes. Bec noir, long et effilé. Deux longues plumes blanches sur la nuque et longues plumes ornementales sur le dos en plumage nuptial.

Répartition en France et en Europe



Source : Cramp S. et al. (1977-1994). *Handbook of the Birds of Europe, the Middle East and North Africa. The Birds of the Western Palearctic* Vol. I to IX

L'Aigrette garzette est largement distribuée à travers l'Europe méridionale (autour de la Méditerranée et de la mer Noire).

En France, l'espèce a longtemps été cantonnée au littoral méditerranéen. Depuis les années 80, elle a colonisé tout le littoral atlantique jusqu'à la Manche, et a aussi colonisé l'intérieur des terres par le couloir rhodanien.

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Ciconiformes
- Famille : Ardéidés



Source : BIOTOPE

Biologie et Ecologie

Habitats

L'espèce niche essentiellement dans les boisements en bordure de zones humides, souvent au sein des colonies de Hérons cendrés. Peu exigeante, elle peut exploiter tous types de zones humides : fleuve, étangs, marais.

Régime alimentaire

Le régime alimentaire de l'Aigrette est très diversifié : poissons, insectes aquatiques, amphibiens, crustacés, mollusques.

Reproduction et activités

Le domaine vital autour des colonies est composé d'une mosaïque de lieux d'alimentation, disponibles dans un rayon de 10 à 15 kilomètres. Les sites d'établissements des colonies de l'Aigrette sont choisis en fonction des critères suivants : les matériaux de construction des nids doivent être disponibles sur le site, l'habitat doit pouvoir contribuer à la protection des jeunes et des œufs contre la pluie, les prédateurs et les nicheurs voisins. Les sites sont principalement choisis sur des îlots pour décourager les prédateurs terrestres. La Ponte (3 à 5 œufs) intervient entre la mi-avril et la mi-mai. L'incubation dure 23 jours et l'élevage 40 à 50 jours. Les deux partenaires s'investissent dans toutes les phases de la reproduction.

Migrations

La grande majorité des Aigrettes garzettes se reproduisent en France. Elles hivernent sur le littoral méditerranéen de la France et de l'Espagne. Mais on note des déplacements bien plus importants allant du Ghana à l'Égypte.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

La population nicheuse d'Europe occidentale, en augmentation depuis une dizaine d'années, est estimée actuellement à 30000 couples. En France, l'effectif nicheur est de 10000 couples, et sa distribution est en augmentation de plus de 50% depuis les années 1970. La population hivernante française est estimée entre 4000 et 9300 individus.

Dans notre pays, l'espèce a longtemps été inféodée à la Camargue, mais une très forte progression sur la façade atlantique entre 1989 et 1994 a inversé la situation puisque le littoral méditerranéen ne regroupe plus que 36 % des effectifs nicheurs, contre 60 % pour la façade atlantique. Le couloir rhodanien (Loire, Allier, Durance) et également la Garonne abrite 3 % des effectifs nicheurs français (ROCAMORA et al., 1999).

Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation)

L'Aigrette garzette est présente sur l'ensemble de la Loire. Elle niche sur les îlots boisés et dans les ripisylves présentes le long du fleuve. Trois colonies d'Aigrette garzette ont été localisées au sein de la ZPS ou à proximité, sur les communes de Saint Firmin-sur-Loire, Saint-Godon et d'Ouvrouer-les-Champs. Cette espèce recherche sa nourriture dans les zones d'eaux peu profondes de la Loire (bras morts, bords de grèves, ...) (Naturalistes Orléanais, 2003).

Menaces

Les fluctuations périodiques qui caractérisent la population française témoignent de sa fragilité. Le facteur-clef régulateur de la population est la perte des individus en hiver à cause des **vagues de froid**. Ainsi, vu la proportion d'hivernants en France, la population est grandement dépendante des aléas climatiques.

L'Aigrette garzette se reproduit dans un petit nombre de colonies. La perte d'une de ces colonies par destruction de l'habitat (ripisylve,...) ou par dérangement des colonies peut fragiliser la population sur la Loire.

Mesures de gestion conservatoire

Le maintien des populations de l'Aigrette garzette en France dépend de la disponibilité des habitats de reproduction. Ces habitats (îlots boisés tranquilles) doivent être protégés. Le maintien des zones humides qui forment le domaine vital de chaque colonie est essentiel.

Sur la Loire, le maintien des populations passe avant tout par la protection des colonies de reproduction et la préservation de la ripisylve et d'un certain nombre d'îlots boisés tout le long du fleuve, les zones d'alimentation étant relativement importantes et bien réparties du fait de la dynamique « naturel » du fleuve.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

Cette gestion est également favorable au Bihoreau gris, héron migrateur colonial.